

N°755

26 Janv. 2017
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Un autre avenir est possible !

Alors que le temps médiatique concentre l'attention du citoyen, ce sont les enjeux du monde du travail qui semblent érudés. Pourtant les attentes sociales sont fortes dans cette fin de mandat crépusculaire et le renoncement ne fait pas partie du vocabulaire CGT. Malgré le raffinement du vocabulaire social, la mise en avant orchestrée de certains accords d'entreprises (égalité F/H et Télétravail à La Poste par exemple) ne fait pas la démonstration d'une amélioration du quotidien des salariés. Les situations de mal-être au travail découlant de stratégies présentant l'emploi comme un coût.

Dans nos entreprises, de nombreux cadres témoignent d'une situation qui exige des réponses ambitieuses, tant l'écart se creuse entre le niveau de richesses créées par le travail et une véritable reconnaissance des qualifications par le salaire.

Au sortir de mobilisations fortes dans les territoires autour du service public de proximité, la CGT a décidé de mettre les enjeux d'une véritable politique industrielle au cœur des débats dans l'entreprise et la société dans les prochaines semaines. Il s'agit pour les cadres que nous sommes d'investir toutes ces initiatives qui permettront de construire de véritables projets alternatifs au service de la population de l'aménagement du territoire ainsi qu'une autre vision de la vie au travail.



Branche Poste

La mobilisation commence à payer !

Lors de la négociation sur l'amélioration des conditions de travail des facteurs et de leurs encadrants le 12 Janvier la direction a proposé l'embauche de 3 000 CDI à temps complet en 2017, 500 promotions d'agents de la classe 2 sur des emplois d'encadrants classe 3 et 2 000 promotions dans la classe 3 pendant la durée de l'accord.

Pour autant, il est nécessaire que le texte évolue encore sur de nombreux aspects.

La CGT appelle tous les salariés à poursuivre la mobilisation pour gagner l'ouverture de négociations sur l'ensemble des branches et des entreprises du groupe La Poste, la création d'emplois stables et qualifiés pour répondre aux besoins de la population et de véritables mesures salariales et l'accès à la promotion pour tous.

Non aux déserts postaux

Rejeté au mois de décembre 2016 grâce aux luttes des salariés et des syndicats, le contrat de présence postale territoriale 2017/2019 élaboré entre l'Etat, La Poste et l'AMF, a été signé le 11 Janvier.

Son contenu reste malgré tout inacceptable !

En effet, ce nouveau contrat est une atteinte au fondement même du service public et au principe républicain d'égalité de tous les citoyens sur le territoire.

Il laisse place libre à l'accélération de la désertification et aux conséquences sociétales.

La CGT, les postiers, les usagers, les élus, les salariés, continuent à se mobiliser et à lutter sur tout le territoire pour le maintien des bureaux de poste.

Une pétition est même en ligne sur le site www.pcf.fr, signons la massivement !

Branche Télécoms

Menteur

Fillon réinvente l'histoire et insulte le personnel... Au salon de l'électronique à Las Vegas, Fillon s'est attribué le mérite du développement de l'internet en France : « Vous pensez qu'il y aurait de l'Internet en France si on avait toujours France Télécom avec des fonctionnaires? »

Menteur ! En 1970, la DGE invente la commutation temporelle et en 1971, la fibre optique, cela grâce aux agents de la Fonction Publique, des polytechniciens jusqu'aux agents des lignes.

En 2000, 3 ans après la privatisation menée par Fillon, lui-même Ministre des Télécoms, la France a le meilleur taux d'équipement Internet HD au monde.

A ce moment 80% des agents de FT sont fonctionnaires, et ce résultat est permis grâce à un des meilleurs réseaux cuivre du monde, construit et souhaité par... la puissance publique !

Haro sur Orange

Orange se voit reprocher son avance dans le déploiement de la fibre et son développement sur le marché entreprise.

Aujourd'hui, l'ARCEP voudrait changer les règles du jeu en demandant à Orange d'ouvrir ses infrastructures aux autres opérateurs.

Pour la CGT, cette situation fait la démonstration de l'inefficacité du dogme de la concurrence libre et non faussée qui a détruit près de 50 000 emplois dans le secteur des télécommunications depuis deux décennies.

Dans ce contexte, la CGT revendique l'appropriation publique des activités de télécommunications. Cette proposition passe par un véritable service public de la communication.

Le rôle de cette nouvelle instance permettrait aussi de garantir le développement de l'emploi pour l'ensemble des salariés du secteur.

FLASH CADRES



FLASH CADRES

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Social, mais pas trop !

Lors de ses vœux aux syndicats et patronat, le chef de l'État a tiré un « *bilan contrasté* » du dialogue social durant son mandat. Doux euphémisme pour dépeindre un tel déni de démocratie comme l'usage du 49.3 à six reprises pour imposer l'inversion de la hiérarchie des normes et la fin du principe de faveur.

Que retenir du quinquennat en matière de dialogue social : une baisse significative des accords de branches et d'entreprises, une criminalisation de l'activité syndicale, les parquets s'acharnant à demander des peines de prison et de lourdes amendes à l'encontre de syndicalistes CGT. Des élections pour les salariés des TPE marquées par une participation dérisoire, car tout a été fait pour que les salariés se désintéressent de ce scrutin avec un vote par correspondance, sans bureaux de vote et le choix du 30 décembre !

Industrie

Faut payer les heures sup

Le 12 Janvier, le Conseil des prud'hommes de Toulouse a condamné le groupe Altran à verser entre 4 et 5 millions d'€ à 300 ingénieurs environ pour non-paiement d'heures supplémentaires.

L'entreprise a déclaré vouloir faire appel de cette décision. Pour rappel, Altran imposait un forfait hebdomadaire d'au minimum 38h30 sans respecter la Convention Collective qui impose de payer les salariés au minimum du plafond de la sécurité sociale.

Ce jugement est une victoire syndicale et il sera suivi d'autres audiences dans 7 conseils des prud'hommes.

C'est au total 1 000 salariés qui ont saisi la justice au niveau national. Cet épisode fait suite à un arrêt en Cour de Cassation, faisant gagner 30 000 € à 21 salariés du sud-ouest fin 2015.

Pas de signature

La CGT Renault a annoncé le 12 janvier son opposition au nouvel accord social de l'entreprise qui impose des « *sacrifices aux salariés* », provoquera « *la perte sèche de 6 000 emplois* » mais aussi la dégradation des conditions de travail des salariés, qui verront leur temps de travail augmenter de manière « *obligatoire* » avec une heure de plus par jour en cas de hausse de l'activité.

« *Les salariés devront également produire plus en montant 90 véhicules par salarié et par an contre 64 aujourd'hui* ». L'accord a été officiellement signé le 13 janvier par la direction et trois syndicats majoritaires (CFDT, CFE-CGC et FO). Un texte que la CFDT a qualifié de « *compromis très favorable et promoteur* ».

La CGT ne légitimera pas la poursuite des reculs sociaux pour les salariés !

International

Le peuple oublié

Du 13 au 14 Janvier 2017, s'est tenu à Bamako, le 27ème Forum France-Afrique qui a traité des questions sécuritaires et du développement de la présence économique de la France en Afrique.

Si le développement économique est, certes fondamental, il ne peut répondre aux besoins des populations que si les dimensions sociales, environnementales et démocratiques sont traitées dans le même mouvement.

La CGT soutient l'expression du Forum des Peuples demandant l'arrêt de l'accapement des terres et du pillage des ressources naturelles de l'Afrique, la mise en place de politiques sociales et environnementales basée sur la redistribution des richesses et le respect des droits humains fondamentaux.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr

Échos

La goutte d'eau

La CGT a fait la proposition d'un nouveau statut du travail salarié il y a plus de 15 ans pour lutter contre le développement de la précarité et donner aux salariés plus d'autonomie, de créativité et les libérer de l'organisation du travail actuelle et de la subordination qu'ils subissent.

Aujourd'hui, le CPA pourrait constituer une avancée sociale majeure en devenant le réceptacle du socle de droits attachés à la personne et garantis collectivement : un salaire, la prise en compte des qualifications, à l'ancienneté, la formation professionnelle, la retraite, voire une sécurité sociale professionnelle permettant à chacune et chacun de ne plus passer par la case chômage lorsqu'il perd son emploi.

Mais rien n'est assuré, il faut rester mobilisés.

Emploi

L'évolution de l'emploi depuis 30 ans.

Le nombre de personnes en emploi atteint 25,8 millions soit plus 3,4 millions. Le tertiaire passe de 65% à 77%. Les métiers les plus créateurs d'emplois sont la santé, l'action sociale et les services aux particuliers. L'industrie ne représente plus que 12% de l'emploi. Il y a une forte progression des métiers les plus qualifiés et du niveau de diplôme.

Aujourd'hui 48% des emplois sont féminins, contre 41%.

Le nombre de femmes actives a augmenté de 3,2 millions notamment dans les services administratifs, la banque-assurance ou le droit. Mais certains métiers restent fermés : maintenance, bâtiment, mécanique, etc.

4,8 millions de salariés sont à temps partiel, majoritairement des femmes (79%) et les contrats courts atteignent la proportion de 11%, contre 9% il y a 30 ans.

L'exemple de la Voix du Nord

Faire adopter une loi à coup de 49-3 est une chose, en assumer les conséquences en est une autre. Six mois après avoir fait adopter sa loi, Mme El Khomri fait mine d'en découvrir le contenu... L'UGICT-CGT, le SNJ-CGT, et de nombreux journalistes ont affirmé dès la publication du plan social qu'il s'agissait du premier PSE de la Loi Travail.

La Voix du Nord est une des seules entreprises de presse largement bénéficiaire en 2016, mais justifie son plan social en expliquant que son chiffre d'affaires a baissé sur les 4 trimestres de 2016.

Avant la loi, il aurait pu être annulé par la justice, considérant que les « *difficultés économiques* » n'étaient pas fondées, maintenant la justice aura des difficultés à intervenir.

Égalité

Papa en congés

Pour réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes et « *rééquilibrer entre les deux parents l'impact d'une naissance sur une carrière* », l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) propose un congé paternité obligatoire et plus long que les 11 jours actuels.

L'OFCE souligne que les femmes réalisent 71% du travail domestique et 65% du travail familial.

« *Contrairement aux hommes, elles ajustent leur carrière aux contraintes de la vie familiale* » et elles « *gagnent en moyenne 25 % de moins que les hommes* ».

Rendre le congé paternité actuel obligatoire entraînerait un surcoût de 129 millions d'€ pour les finances publiques, selon l'OFCE.